

Déclaration Publique de la Commission Ethique Contre la Torture – Chili

Suite aux déclarations du Gouvernement sur les modifications apportées à la Loi Anti-terroriste et à ses annonces en matière de renseignement, la Commission Ethique contre la Torture déclare à l'opinion publique ce qui suit :

1.- Nous sollicitons le gouvernement d'annuler immédiatement la Loi Anti-terroriste actuellement en vigueur, héritage de la dictature militaire, qui a permis de persécuter des militantes et des militants sociaux, hier considérés comme « ennemis intérieurs » dans le cadre de la Doctrine de Sécurité Nationale et du terrorisme d'Etat et, aujourd'hui, appliquée aux Mapuche qui s'opposent au système d'exploitation sans limites qui détruit leurs terres, endommage leurs forêts, contamine leurs eaux, dévaste leurs cimetières, entre autres conséquences qui résultent des projets économiques dans leur territoires ancestraux.

2.- La Loi Anti-terroriste et toute autre mesure similaire constitue un instrument juridique destiné à déstabiliser la démocratie et est en contradiction avec les droits de l'homme. Ceci a été rendu évident dans la sentence prononcée par la Cour Américaine des Droits de l'Homme concernant le cas Norin-Catrimán et autres plaignants contre la République du Chili, notifiée le mardi 29 juillet 2014. Cette sentence a précisé que les décisions judiciaires prononcées sous l'application de la Loi Anti-terroriste, de la part de l'Etat chilien, ont violé le principe de légalité et du droit à la présomption d'innocence, ainsi que le dénotent les stéréotypes et préjugés relevés au cours des procès qui ont déterminé la violation des principes d'égalité et de non-discrimination. En même temps, la Cour a établi que ces verdicts ont entraîné des violations du droit de la défense. En conséquence, les condamnations, dans ce cas, ont été considérées arbitraires et absolument contradictoires avec la Convention Américaine sur les Droits de l'Homme, révélant que l'application de la Loi Anti-terroriste de la part de l'Etat chilien a permis la persécution illégale et la criminalisation de la protestation sociale mapuche.

3.- Nous précisons avec force que notre pays n'a pas besoin de loi d'exception pas même pour punir des délits aussi graves que les faits qui se sont produits dans le secteur commercial de la commune de Las Condes, le lundi 8 septembre 2014. En effet, le système juridique existant a donné ses preuves de suffisance et d'efficacité pour appliquer la Justice, ainsi que cela s'est passé avec les violeurs des Droits de l'Homme, actuellement emprisonnés qui, ayant exercé le Terrorisme d'Etat, ont été jugés par des lois civiles qui ont réussi à les condamner malgré le pacte du silence encore maintenu au sein des institutions armées et de leurs membres. Dans ce même ordre d'idées, nous rejetons l'existence d'une Agence Nationale de Renseignements avec ou sans fonctions opérationnelles, dotée d'attributions pour infiltrer les mouvements sociaux, installer des écoutes téléphoniques et autres prérogatives ayant pour finalité de constituer une entité, sorte de bras de contrôle répressif du pouvoir politique, sous la tutelle de tous les gouvernements successifs et hors de contrôle des forces de police actuellement en fonctions.

4.- Il nous paraît totalement inapproprié de présenter à l'opinion publique, dans un même discours, d'une part, l'application et les modifications de la Loi Anti-terroriste en vigueur et, de l'autre, la création d'un nouveau corps policier sous les ordres directs du gouvernement qui n'est autre chose qu'une police politique. Police politique qui prétend banaliser l'infiltration policière dans les mouvements sociaux : agents encagoulés dans les manifestations estudiantines et mapuche qui incitent à la violence, infiltration de policiers dotés d'accréditations de journalistes, comme ce fut le cas de Raúl Castro Antipán dans un groupe mapuche, sur ordre des Carabiniers du Chili, afin d'encourager et inciter à la réalisation d'actes qui ensuite ont entraîné des années de prison pour une dizaine de jeunes Mapuche (attaque de Tur Bus, en 2005). La seule évidence de ces événements sont les délits graves commis par des agents de l'Etat, au nom d'une supposée lutte contre le terrorisme et la violence.

5.- La souveraineté et la démocratie sont des valeurs qui doivent être protégées et conservées. Les actions qu'ont annoncé certaines autorités de l'Etat depuis les succès du lundi du 8 septembre ont eu pour première victime notre fragile système démocratique, construit après la dictature. Ces décisions ont nié la capacité d'enquêter des institutions policières, en tant qu'organismes auxiliaires du système de justice, laissant comme seconde victime notre souveraineté et, en clair, notre autodétermination comme Etat, en convoquant des corps policiers étrangers tels que les nord-américains. Devant ce scénario, nous exigeons que les institutions chiliennes soient respectées et leur fonctionnement effectif dans l'enquête des délits graves que l'opinion publique a connus. Que les responsables soient réellement identifiés, qu'on n'incolpe pas *a priori* et qu'on n'emprisonne pas des innocents qui ensuite seront absous par la même Justice. Le Chili, la police et le système judiciaire n'ont pas besoin d'agents spéciaux venus du pays du nord; nous avons seulement besoin que chaque institution de l'Etat occupe sa place et ses fonctions.

6.- Finalement, nous appelons les mouvements sociaux et le mouvement de défense et de promotion des droits de l'homme à ne pas permettre que gagne le terrain de la terreur et la peur sur lequel on veut nous faire taire. Nous luttons pour une véritable démocratie au Chili, ainsi que pour la souveraineté, l'autodétermination, les libertés civiles et politiques comme droits fondamentaux de notre peuple. Maintenant c'est l'heure d'en finir avec les prétextes qui nous empêchent de changer la constitution de la dictature et de construire une démocratie ayant pour pilier fondamental la voix du peuple souverain et la pleine vigueur des droits qui aujourd'hui nous sont niés.

Commission Éthique Contre la Torture

26 septembre 2014